

Europe, mars 2025

Madame
Laura Camila Sarabia Torres
Ministre des Affaires Étrangères
République de Colombie

Objet: Situation de Ricardo Palmera Pineda (Simón Trinidad)

Madame la Ministre,

Les organisations sociales, juridiques et politiques signataires de cette lettre suivent de près et avec une grande préoccupation la situation de captivité à laquelle est soumis Simón Trinidad depuis 2004. Durant ces 21 années, nous avons été présentes à travers des campagnes internationales demandant un procès équitable ainsi que l'amélioration de ses conditions de détention à la prison ADX Florence, à Florence, Colorado.

Au cours du processus de dialogue mené à La Havane, Cuba, nous avons adressé des lettres au gouvernement colombien en soutien à la demande de rapatriement formulée par les FARC-EP en tant que partie prenante à la table des négociations, afin que Simón puisse intégrer le groupe de négociation. Toutes ces requêtes ont été infructueuses.

Une fois l'Accord de Paix signé, nous sommes restées attentives aux mécanismes que le gouvernement colombien, en particulier la Chancellerie, compétente en la matière, pourrait mettre en œuvre en vue de gérer et/ou traiter la demande de rapatriement de Juvenal Ovidio Ricardo Palmera Pineda, en vertu de la loi 1820 de 2016, qui accorde une amnistie aux signataires de paix bénéficiant d'une libération. L'application de cette loi permettrait à Ricardo Palmera (Simón Trinidad) de participer au Système Intégral pour la Paix, issu de « l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable ».

Nous observons avec préoccupation que, malgré l'existence de bases juridiques justifiant cette démarche, l'État colombien continue à ne pas garantir son application. Il convient de rappeler que, le 28 septembre 2023, la Chambre d'Amnistie et de Pardon de la Juridiction Spéciale pour la Paix (JEP) a accepté la soumission de Juvenal Ovidio Ricardo Palmera Pineda (Simón Trinidad), une décision judiciaire l'obligeant à comparaître devant ce tribunal. De plus, le 24 juin 2024, la Chambre d'Amnistie de la JEP a décidé de lui accorder un pardon pour le délit de rébellion.

Nous estimons donc qu'il existe des éléments juridiques suffisants pour que la Chancellerie puisse engager la procédure de demande de rapatriement de Simón Trinidad auprès des institutions compétentes aux États-Unis d'Amérique.

À l'heure où la nouvelle administration américaine a annoncé des programmes d'expulsion vers leur pays d'origine de nombreux étrangers se trouvant aux États-Unis sans autorisation de résidence, et compte tenu du fait que M. Palmera a déjà purgé plus de 21 ans de prison sur le sol américain, il serait envisageable que les autorités

colombiennes signalent aux autorités américaines qu'en cas d'expulsion de M. Palmera vers la Colombie, le pays accepterait son rapatriement et appliquerait la législation correspondante.

Nous vous remercions vivement pour l'attention que vous porterez à cette requête et vous souhaitons le meilleur dans ce nouveau cycle professionnel, sans aucun doute au service du peuple colombien.

Cordialement,

Organisations signataires :

Contacto : dhcolombia@nodo50.org